



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Taux

Question écrite n° 5143

Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les difficultés commerciales rencontrées par l'entreprise COMEL, située 36, rue Danton, à Montreuil. Cette société spécialisée dans l'audiovisuel-sonorisation compte quarante-deux salariés pour la plupart des ingénieurs et techniciens. L'entreprise a connu une forte expansion lors des années 70. Actuellement, elle effectue 50 p 100 de son chiffre d'affaires à l'exportation et compte parmi les trois premières firmes mondiales. Elle crée des produits de sonorisation et équipe des stations de radio, des discothèques. Cependant, la baisse du marché intérieur consécutive à une diminution du pouvoir d'achat des jeunes influe fortement sur le niveau d'activité de cette société. Aussi, compte tenu du taux de TVA particulièrement élevé appliqué à ce type de matériel, il lui demande s'il ne serait pas possible d'accorder une réduction du taux et de le ramener à 18,6 p 100. Cette mesure serait de nature, selon lui, à lever un obstacle majeur au développement de ce marché à l'intérieur de l'Hexagone.

Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de loi de finances pour 1989 prévoit de réduire le taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée de 33,33 p 100 à 28 p 100, à compter du 1er décembre 1988. Cette disposition s'applique notamment aux matériels audiovisuels. Elle s'inscrit dans la perspective de l'harmonisation européenne des taux et va dans le sens des préoccupations exprimées par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5143

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 1988, page 3197